



ANNEXE CONVENTION  
PROGRAMME DE FORMATION

1. **Intitulé de l'action de formation** : Exportation de vin bio : comment se mettre en conformité ?
2. **Objectifs pédagogiques** :
  - Connaître les fondamentaux de l'agriculture bio et plus particulièrement de la viticulture et vinification en bio
  - Comprendre les modalités d'exportation
  - Connaître les différents logos internationaux des vins bio
  - Être capable d'exporter ses produits biologiques
3. **Public et prérequis** :  
Négociants en vin, exportateurs  
Prérequis : RAS
4. **Modalités** : inter-entreprises, disponible en intra-entreprise sur demande
5. **Durée et horaires**:  
Durée : 7 heures  
Horaires : de 9.00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
6. **Lieu de la session** : MONTPELIER OU BORDEAUX

## 7. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

### Moyens techniques :

- ✓ documents techniques remis aux stagiaires
- ✓ paper-board
- ✓ Diaporama power point avec vidéo-projecteur

### Moyens pédagogiques :

Une approche participative sera privilégiée par le formateur. La session de formation proposera une alternance d'exposés et d'échanges avec les stagiaires.

Pour animer la formation, différentes phases pourront être proposées :

- Travaux de réflexion de groupe
- Retours d'expérience du formateur
- Mises en situation pratiques

Moyens humains : Auditeur bio et formateur ECOCERT

## 8. Dispositif de positionnement et d'évaluation des résultats :

### • Positionnement initial

Avant la session, le formateur contacte chaque participant afin d'évaluer les connaissances, les besoins et les projets de chacun, ce qui permet d'adapter le contenu, les illustrations et les exercices ou mises en situation.

La formation démarre par un échange entre le formateur et les participants afin d'évaluer à nouveau les compétences de départ de chaque participant et afin de proposer en début de session une mise à niveau des compétences le cas échéant.

### • Evaluation des stagiaires

Les procédures d'évaluation se concrétisent par des travaux pratiques, un contrôle de connaissances oral et des fiches d'évaluation distribuées à l'issue de la formation.

Une feuille de présence sera signée par les stagiaires et le formateur pour justifier la réalisation de la formation.

### • Remise d'une attestation

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire par l'organisme de formation. Elle mentionne les objectifs (exprimés de manière opérationnelle), la nature et la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation à distance.

## **9. Contenu détaillé de la formation**

### **I. Panorama de l'agriculture biologique dans le monde**

- I.1. Chiffres clés
- I.2. Les principaux marchés
- I.3. Démarches biologiques dans le monde

### **II. La réglementation biologique européenne**

- II.1. Cahier des charges vinification européen
- II.2. Cas particulier de la biodynamie / DEMETER

### **III. Exporter des produits biologiques**

- III.1. Règles d'exportation selon les cahiers des charges bio publics : NOP, JAS
- III.2. Règles d'exportation selon les cahiers des charges bio nationaux : Chine, Corée, Brésil, Turquie, etc.
- III.3. Règles d'exportation selon les cahiers des charges bio privés : BioSuisse, Naturland, KRAV, etc.

### **IV. Exercices et mise en situation**